

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



ACTES OFFICIELS

RAPPORTS D'EXPERTS

SANTÉ ANIMALE

En 2001, Maurice a officiellement été reconnue par l'OIE comme pays indemne de fièvre aphteuse sans vaccination. Cependant, à la suite d'une notification adressée par le Délégué de Maurice auprès de l'OIE faisant état de foyers de fièvre aphteuse dans le pays, le statut de pays indemne de fièvre aphteuse a été suspendu avec effet au 7 juillet 2016.

Conformément aux dispositions du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et considérant que, plus de deux ans s'étant écoulés depuis la suspension du statut, Maurice n'est plus en mesure de remplir les conditions pour recouvrer son statut de pays indemne, l'OIE lui a retiré son statut au regard de la fièvre aphteuse.

Contact : [Service des statuts](#)

SANTÉ ANIMALE

► STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Maurice – Retrait du statut officiel de l'OIE au regard de la fièvre aphteuse



© Pisit Heng – Unsplash

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 301 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int